



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT DES SOCIETES

ACTUALITE JURIDIQUE ET FISCALE DES S.C.I.

**Mardi 20 juin
De 17h00 à 20h00**

Laurent GROSCLAUDE

Enseignant
Chercheur en droit privé à l'université de
Toulouse Capitole Spécialisé en droit des sociétés
et droit aérien.
Co-Directeur du
DJCE Toulouse

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de conseiller utilement leurs clients sur la pertinence de création d'une SCI et sur l'option IR/IS offerte aux SCI.

Ils auront fait le point sur les nouveautés juridiques et fiscales en matière de SCI sur une période de 2 à 3 ans et maîtriseront la structuration et les montages relatifs aux SCI.

Focus sur :

- Les montages SCI-société d'exploitation.
- Les mésententes entre associés.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Rappels fondamentaux.
- Rédaction des statuts.
- Mésentente entre associés.
- Régime fiscal.
- Montage impliquant une SCI
- Transmission de la SCI

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation. Ce support sera le cas échéant actualisé après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr

05 61 53 58 52